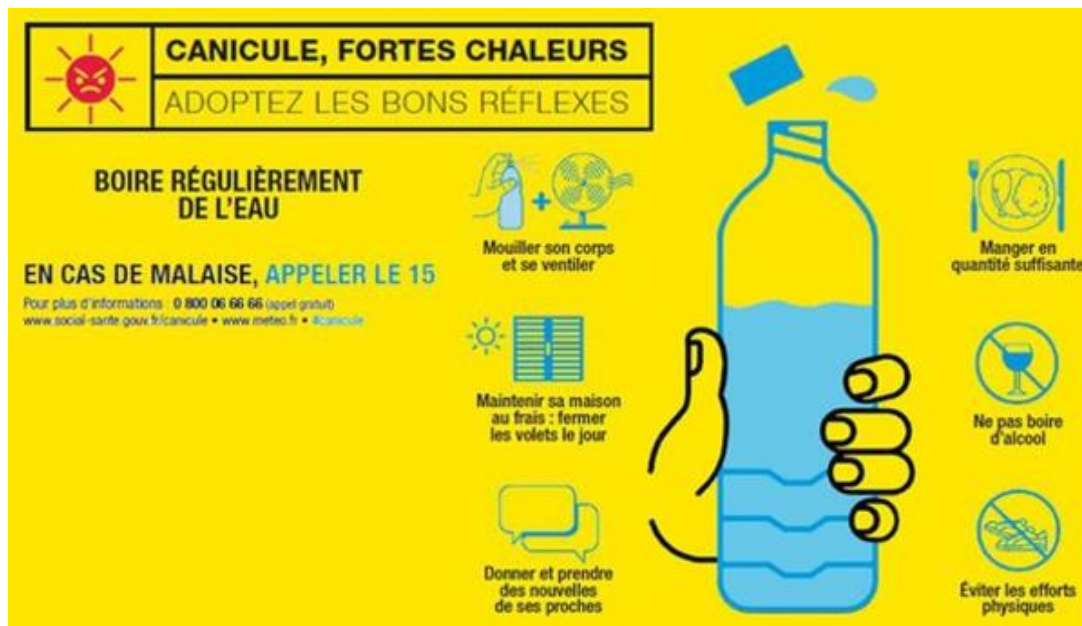


MAIRIE DE LA
BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 08 JUILLET 2019

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 15 avril 2019
- Point sur le projet éolien
- Devis gravure du Monument
- Point sur les travaux de voirie : Rapport sur inspection télévisée rue de la Messotte
Travaux rue des Charmois
- Wifi4EU
- Bois : Assiette et destination des coupes
Affouage
- Travaux cour du logement
- Rapport sur l'éclairage public
- Communauté de communes JURA NORD : FPIC
Recomposition du Conseil Communautaire
Gare de Ranchot
- Questions diverses :

Convocation : 01/07/2019

Affichage : 01/08/2019

Présents : Philippe GIMBERT, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI (arrivé à 20h15), Christian FUMEZ, Emmanuelle MATHEY, Frédéric PAILLARD,.
Absents excusés : Nadine JAUPOIX, Sylvain LHOMME, Michel VERTEL.
Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2019

Après un bref rappel des points abordés lors de la dernière séance, le compte rendu est approuvé par 6 voix pour sans faire l'objet de remarque.

POINT SUR LE PROJET EOLIEN

Depuis la réunion publique du dernier trimestre 2018, plusieurs rencontres concernant le projet éolien se sont tenues alternativement à La Barre et Orchamps pour avancer sur ce dossier et répondre aux interrogations des habitants. Les 2 dernières réunions ont porté sur la rédaction d'une convention entre les 2 communes et la SEMEnR(1) pour la première, et sur une présentation de la SEMEnR et JURASCIC (2) par leurs présidents respectifs pour la seconde.

Monsieur le Maire invite les élus présents à ces réunions à s'exprimer. Il précise que le projet initial a été totalement repensé pour répondre à 2 inquiétudes majeures :

- Pas de signature de promesse de bail, qui aurait si le résultat des études de faisabilité étaient positives obligé la commune à poursuivre le projet jusqu'à son terme.
- Plus de bureau d'études privé qui se serait « gavé », remplacé par une maîtrise publique du projet à travers la signature d'une convention entre les communes de La Barre, Orchamps et la SEMEnR. Intervention de JURASCIC pour une information auprès de la population sur le financement avec une possible participation financière citoyenne.

Madame BOBILLIER précise qu'effectivement la collectivité est maître à tout moment et que l'argent investit restera sur le territoire.

Monsieur le Maire ajoute qu'un COPIL (comité de pilotage) sera mis en place avec 3 représentants de La Barre, 3 pour Orchamps et 3 au niveau de la SEMEnR.

Monsieur PAILLARD s'interroge sur la validité du projet et le fait qu'une convention va être proposée alors que le Conseil Municipal n'a toujours pas donné son accord pour la réalisation d'un projet éolien. Monsieur le Maire précise que cette convention avec Orchamps et la SEMEnR ne sera signée qu'avec l'accord du Conseil Municipal. Monsieur PAILLARD demande à ce qu'une consultation de la population soit réalisée (référendum), pour le Maire la clause de résiliation prévue dans la future convention permettra de se retirer du projet si la population est contre.

Par ailleurs, Monsieur PAILLARD s'interroge sur l'opportunité de réfléchir à un parc solaire, sur le versant qui domine la vallée du Doubs, l'implantation de 2ha de cellules photovoltaïques au sol sur des terrains que la commune devrait acquérir.

Monsieur TATIN précise que la convention n'est pas le projet et qu'elle sert à établir un cahier des charges. Monsieur CARMINATI relève que les freins liés à la rapidité de la décision et au choix du bureau d'études ont été levés. Monsieur BOURGEOIS indique que consulter la population à ce jour reviendrait à connaître simplement les personnes « pour » et celles qui sont « contre » l'éolien en général et non sur le projet de territoire. Il précise que la convention répond aux inquiétudes des administrés et préserve les intérêts de la commune.

Monsieur le Maire présente le projet de délibération autorisant la signature de la future convention. Celle-ci est suffisamment explicite sur la démarche engagée. La convention préparée par un cabinet d'avocats devrait être prête début août, elle sera transmise à tous les conseillers comme toutes les informations sur ce sujet.

Monsieur PAILLARD relève un manque de communication. Monsieur le Maire répond qu'une réunion publique a déjà été organisée pour informer la population et que c'est une démarche rare puisqu'en général,

celles-ci ont lieu après la réalisation des études. Il précise que chaque compte rendu est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants.

Monsieur PAILLARD s'interroge sur la poursuite du projet après les élections municipales de 2020. Monsieur le Maire précise qu'après les élections, le nouveau Conseil Municipal sera souverain pour poursuivre les projets engagés que ce soit sur la voirie ou sur les éoliennes.

Pour clore ce point sur le projet éolien quelques précisions sont apportées, tenue d'une réunion avec JURASCIC semaine 30 pour élaborer un cahier des charges permettant de communiquer sur le projet si le Conseil Municipal délibère positivement sur la future convention à la réunion qui aura lieu fin septembre/début octobre.



(1) *Société d'Économie Mixte Énergies Renouvelables Citoyenne (SEM EnR Citoyenne) a été créée pour accompagner et financer le développement de projets locaux et citoyens de production d'énergies renouvelables. Son actionnariat est majoritairement public.*



(2)

Jurascic est une société coopérative qui investit, par le biais du financement participatif, dans des projets d'énergies renouvelables en Bourgogne Franche-Comté. Notre objectif : que les revenus issus de l'exploitation des énergies renouvelables restent sur les territoires, au profit des citoyens !

DEVIS GRAVURE DU MONUMENT

Des recherches ont montré que deux défunts nés à La Barre ont été oubliés sur le monument. Un devis a été demandé à la marbrerie TANIER. Deux solutions à des tarifs assez différents ont été transmises à la commune, cependant, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre qui honore le mieux ces personnes. Après avoir pris connaissance des devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre à 967.42 €. Les travaux devraient pouvoir être réalisés pour la prochaine commémoration.

POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

- **Inspection télévisée rue de la Messotte** : les conduites sont en bon état général. L'inspection découvre 2 regards borgnes qui rendent impossible la visualisation complète du réseau. Il est judicieux de commencer par effectuer des recherches dans le regard situé en bordure de voirie puisque le second se trouve au milieu de la route.

- **Travaux rue des Charmois** : une réunion a eu lieu à Montepain concernant la véloroute. Après quelques mois d'utilisation, il semble que le carrefour reste dangereux pour les usagers. La commune a sollicité le Département pour modifier le parcours. Celui-ci devrait passer sur le chemin communal. Monsieur le Maire et son adjoint se sont rendus à Lons afin de vérifier l'impact de cette modification de parcours sur les travaux prévus entre l'entreprise Tente et le bas du village. La commune devrait bénéficier de la Dotation de Solidarité des Territoires (DST) pour la réalisation de ce projet.

WIFI4EU

Monsieur le Maire informe les élus que l'Europe distribue des coupons à hauteur de 15000 € pour financer l'installation d'équipements de points d'accès wifi afin de développer la gratuité du wifi dans les lieux publics. Il précise que la commune s'est inscrite et a été retenue. En revanche, il est nécessaire d'avoir un débit minimum de 30 méga ce qui n'est pas le cas au centre du village malgré l'arrivée de la fibre dans le bas du village.

Les élus s'interrogent sur les ondes émises par ces bornes et sur le but de cette démarche.

Monsieur le Maire précise qu'il n'imposera rien cependant il doit rencontrer une entreprise qui a démarché la commune. Le sujet sera débattu de nouveau en septembre.

BOIS

Etat d'assiette et destination des coupes : après avoir pris connaissance de la proposition de l'ONF concernant l'exploitation des parcelles 16 et 18 pour un volume de 320 m3 et avoir échangé sur les méventes des chênes façonnés cette année, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne porter que l'exploitation des hêtres sur les 2 parcelles dans l'état d'assiette.

Affouage : 150 m3 de bois ont été façonnés par Agate Paysages pour un montant de 4125.00 €. La distribution des lots a eu lieu courant juin.

TRAVAUX COUR DU LOGEMENT

La commune a reçu une demande pour aménager la cour du logement communal. Il n'y a pas d'objections à la réalisation de ces travaux cependant il convient d'entamer une réflexion sur le projet (pelouse, béton, pavés, graviers....).

RAPPORT SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le rapport sur l'éclairage public. Celui-ci fait apparaître une nette diminution des consommations depuis 2008, la commune est passée de 24 299 Kwh à 7 269 Kwh en 2017. 70 % des consommations en moins (réfection de l'éclairage public, extinction de l'éclairage la nuit, renégociation des contrats).

COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD (CCJN)

Monsieur le Maire fait un rapide compte rendu sur les décisions prises en Conseil Communautaire :

FPIC : lors du vote des budgets en avril, la Communauté de Communes avait proposé de prendre la totalité du FPIC des communes et en échange de ne pas augmenter les impôts locaux prélevés par la CCJN. De fait, l'enveloppe attribuée dans son intégralité était de 305 996 €. Un vote à l'unanimité était nécessaire pour valider cette option. Deux communes ayant changé d'avis, la répartition du FPIC reste de droit commun. La CCJN garde 194 511 € et les communes se répartissent 111 485 €. La commune de LA BARRE percevra 1858 € au titre du FPIC.

Recomposition du Conseil Communautaire : à la demande du préfet, il convient de définir le nombre de délégués communautaires pour la prochaine mandature. Monsieur le Maire présente, ci-après, les options qui s'offrent à la CCJN et informe les élus que la CCJN a retenu un accord local avec seulement

44 sièges car cela représente une assemblée déjà importante lors des réunions. La commune de LA BARRE reste avec un seul délégué.

	Droit commun (48)	Accord local (44)
Dampierre	5	4
Fraisans	5	4
Orchamps	5	4
Evans	2	2
Salans	2	2
Rans	2	2
Ranchot	2	1
Toutes les autres communes	1	1

La proposition de la CCJN est acceptée à l'unanimité.

Gare de Ranchot : Monsieur le Maire fait un rapide historique de l'occupation des locaux du 1^{er} étage de la gare et indique que la CCJN reprend le rez-de-chaussée pour aménagement et occupation des locaux afin de réaliser une salle de réunion et des bureaux partagés. Les travaux sont financés par la Région.

PLUI : le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été arrêté. Les personnes publiques associées (PPA dont la commune fait partie) ont 3 mois pour donner leur avis. En cas d'avis défavorable, un nouvel arrêté sera à prendre par la CCJN. A l'inverse, les PPA peuvent émettre un avis favorable avec des réserves qui seront jointes au dossier porté à l'enquête publique ceci afin d'éviter un retard sur le planning. Le projet sera ensuite présenté en enquête publique. L'objectif étant de valider le PLUI avant les prochaines élections.

QUESTIONS DIVERSES

TDF : Monsieur le Maire rappelle qu'un accord de principe pour l'installation d'un pylône dans la cour de la gare avait été transmis à la société TDF. Il s'avère qu'un relais existe déjà à cet endroit. L'entreprise sollicite donc un nouvel accord au lieu-dit « devant la gare » sur la ZB 191 qui se situe derrière l'entreprise RECUPAL.

Fin de la séance à 21h30.

Le Maire,
P. GIMBERT